



LOUIS BROUSSE (53) animateur du groupe « Réinsertion », chargé de mission à L'Îlot pour le projet de Perpignan

PLAIDOYER POUR LA RÉINSERTION DES SORTANTS DE PRISON

L'association Maisons d'accueil L'Îlot se consacre depuis plus de quarante-cinq ans à la réinsertion des personnes sortant de prison. Pour que la prison débouche sur autre chose que la récidive et l'exclusion à perpétuité.



DR Jeunes préparant leur diplôme avec des professionnels dans un centre agréé.

UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Depuis sa création en 1969, L'Îlot met tout en œuvre pour permettre à des hommes et des femmes de reprendre pied dans la société, notamment à leur sortie de prison.

Chaque année, dans ses cinq centres d'hébergement et ses deux dispositifs d'insertion par l'activité économique, l'association accompagne plus de 1200 personnes vers un nouveau départ. En 2014, L'Îlot a encadré 43 personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG); épaulé et orienté 196 personnes arrivées en accueil de jour; accompagné vers l'autonomie 850 personnes en hébergement d'urgence ou d'insertion; et enfin formé et accompagné vers un emploi 142 personnes en contrat d'insertion. Rien ne pourrait se faire sans le concours de ses 10500 donateurs et des fondations ou entreprises qui lui font confiance.

Soutenir L'Îlot: <http://www.soutien.ilot.asso.fr/faire-un-don>

POUR BEAUCOUP de nos concitoyens, la libération d'un détenu est perçue comme un danger pour la société. Cette attitude est en partie la conséquence de la médiatisation des grandes affaires judiciaires. Les médias ne s'intéressent qu'aux cas les plus spectaculaires, dans lesquels les victimes attirent la compassion de l'opinion publique, qui en retour condamne le prévenu sans nuances. La justice pénale devient ainsi prisonnière des parties civiles.

Le 9 janvier 2013, à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Paris, Jacques Degrandi, premier président, déclarait ainsi: « La mise en scène du malheur destinée à favoriser le deuil des victimes dénature la justice pénale et la transforme en simple instrument de vengeance collective et individuelle. »

UNE POPULATION TRÈS DIVERSE

En réalité, les personnes coupables de crimes, de délits sexuels ou passibles de peines lourdes ne représentent qu'une faible minorité de condamnés. Tous les détenus ne sont donc pas, loin de là, des criminels ou des délinquants dangereux.

La population carcérale est extrêmement diverse: qu'y a-t-il de commun entre une mère infanticide, un braqueur de bijouterie, un voleur de voiture, un escroc ou un jeune condamné à deux mois de prison pour conduite sans permis ?

« Tous les détenus ne sont pas des criminels ou des délinquants dangereux »

L'opprobre, compréhensible, envers les auteurs de délits graves aux conséquences douloureuses, s'étend à l'ensemble des délinquants. Trop de nos concitoyens viennent à considérer que la place d'un condamné est en prison, quelle que soit la

UN PROJET D'IMPLANTATION DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

L'Atelier qualification-insertion ayant fait ses preuves en région parisienne, L'Îlot souhaite étendre le dispositif à d'autres régions. Depuis deux ans, l'association travaille à la mise en place à Perpignan d'un atelier conçu comme une réplique exacte de l'atelier parisien. Tous les acteurs institutionnels locaux concernés (les administrations judiciaire et pénitentiaire, Pôle Emploi, la Mission locale jeunes) ainsi que la déléguée de la préfète chargée de la politique de la ville ont exprimé leur intérêt pour ce projet.

faute qu'il a commise, et qu'il serait préférable qu'il en sorte le plus tard possible. Il n'en reste pas moins que 85 000 détenus sortent chaque année de prison. Et, sauf à décider que désormais tout délit sera puni d'emprisonnement à vie, ce nombre ne peut guère diminuer.

RENDRE LA PRISON ENFIN UTILE

Un détenu sortant de prison se retrouve sans emploi, sans argent et souvent sans abri : c'est une recette garantie pour la récidive. Et c'est bien ce que l'on constate : 38 % des détenus sont des récidivistes. La prison n'a pas le pouvoir de dissuasion qui devrait être le sien. L'a-t-elle jamais eu ? L'Institut Montaigne, ce groupe de réflexion de haut niveau créé par Claude Bébear (55), fondateur d'AXA, a publié un rapport remarquable intitulé « Comment rendre la Prison (enfin) utile ». Ce rapport commence ainsi : « Vous ne savez pas qui je suis : j'ai fait trois mois à Bois-d'Arcy. C'est ce qu'a hurlé ce jeune homme aux policiers qui l'appréhendaient pour violence sur la voie publique. Il a été condamné en comparution immédiate à deux mois de prison ferme. Qui peut croire qu'il apprendra pendant ces deux mois ce qu'il n'a pas appris pendant les trois mois précédents ? » Et d'ajouter : « En France, comme l'indique un taux de récidive élevé, la prison ne remplit pas son rôle de réinsertion. Cela est particulièrement vrai des jeunes gens condamnés à de courtes peines : leur passage en prison, loin d'être bénéfique, se révèle souvent catastrophique. C'est à eux que le Groupe de travail prison de l'Institut Montaigne a souhaité consacrer ce rapport. » Le rapport formule quinze propositions et souligne le rôle essentiel des associations.

LA VIE DEVANT SOI

Aux côtés de l'administration pénitentiaire, souvent débordée, les associations ont pour mission de faire comprendre aux jeunes détenus ou sortant de prison la portée de leurs actes et le sens de leur peine, mais aussi de les aider à imaginer une autre vie que l'enchaînement de dérives qui conduisent à des peines de plus en plus lourdes. En prison les détenus, désœuvrés, vivent dans un univers clos où ils perdent tout lien social, ce qui rend encore plus aléatoire leur réinsertion dans la société. Resocialiser les jeunes délinquants, les remettre au niveau d'instruction minimum indispensable, leur donner une formation professionnelle répondant aux besoins des entreprises constituent à l'évidence ce que le général de Gaulle disait du Commissariat au Plan : une ardente nécessité. C'est pour répondre à ce besoin crucial que l'association L'Îlot a créé en 2009 un dispositif innovant à destination des plus jeunes : l'Atelier qualification-insertion.

UNE AVENTURE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

L'Atelier accueille essentiellement des hommes (97 % de la population carcérale). Il fonctionne par sessions de onze mois, en petits groupes. Recrutés en même temps, les jeunes sélectionnés par L'Îlot en fonction de leur motivation professionnelle et de leur volonté de sortir de la délinquance apprennent d'abord à se connaître au cours d'une période d'intégration de plusieurs semaines. Ensuite commence leur parcours de formation et de mise

en situation professionnelle qui s'achève par le passage de l'examen professionnel : l'obtention d'un diplôme reconnu, qui est une garantie d'emploi pérenne, est un objectif essentiel. La formation dispensée est donc qualifiante : c'est ce que rappelle le nom d'Atelier qualification-insertion donné au dispositif.

L'Îlot mise sur la création d'un « esprit de promotion » qui facilite l'émulation et l'entraide. À aucun moment les jeunes ne sont laissés seuls, ni en centre de formation, ni en entreprise : l'équipe est en constante relation avec leurs formateurs et leurs tuteurs. Et la promotion est réunie régulièrement, tout au long des onze mois, pour des ateliers

et chantiers collectifs qui portent sur des thèmes aussi variés que la communication verbale et non verbale, l'intégration dans un collectif, les droits et devoirs d'un salarié ou la remise à

niveau en français et en calcul.

Les éducateurs spécialisés de L'Îlot aident en outre chacun à régler les difficultés personnelles qui le concernent et pourraient freiner son envol, tout particulièrement les addictions à l'alcool ou au cannabis. Ils sont appuyés par des partenaires extérieurs.

« Imaginer une autre vie
que l'enchaînement
de dérives »

PARTICIPER À LA PROMOTION DE LA CHARTE DE LA RÉINSERTION

Développer la réinsertion des sortants de prison par la formation professionnelle et convaincre les entreprises d'embaucher des sortants de prison sont des objectifs impérieux. Tous ceux qui partagent cette conviction sont invités à participer à la promotion de la Charte de la réinsertion en rejoignant le groupe « Réinsertion des sortants de prison » récemment créé sur le site Polytechnique.net : <http://www.polytechnique.net/reinsertion/>

EXPRESSIONS

OUVRIR LES PORTES
DE L'ENTREPRISE

Parce que le secteur de la restauration recrute, et parce qu'il propose des métiers concrets et motivants, L'Îlot a décidé, dans un premier temps, de former ses salariés en insertion au métier d'agent de restauration. Ils sont mis en situation professionnelle dans de véritables entreprises, dans le cadre d'un parcours qui alterne périodes de formation professionnelle, périodes de stage en entreprise, et périodes d'accompagnement socio-éducatif de la part de L'Îlot. Il s'agit donc d'une formation en alternance, au

cours de laquelle le jeune apprend son futur métier « en conditions réelles », aux horaires de travail normaux d'une entreprise.

Il n'est pas rare qu'un salarié de l'Atelier qualification-insertion ayant donné satisfaction au cours de son apprentissage soit recruté par l'entreprise où il a débuté.

On fait ainsi d'une pierre trois coups : on arrache des jeunes à la récidive ; on donne aux entreprises la possibilité d'embaucher un personnel qualifié qu'elles peinent à trouver sur le marché du travail ; enfin, on économise l'argent public car la réinsertion coûte moins cher que la prison.

Après l'ouverture d'une première session à Paris en 2009, l'Atelier qualification-insertion s'est implanté en 2012 à Aubervilliers (93). En six ans, la totalité des personnes qui se sont présentées à l'examen l'ont obtenu. Toutes ou presque ont obtenu un emploi dans les six mois suivants. Plus de la moitié des personnes recrutées sont parvenues à prendre un nouveau départ dans la vie.

LA CHARTE DE LA RÉINSERTION

L'association L'Îlot et l'Institut Montaigne ont rédigé ensemble en 2011 une « Charte des entreprises pour la réinsertion des sortants de prison » inspirée de la Charte de la diversité. Afin de sensibiliser le public à cette thématique et de mobiliser les entreprises une association a été créée en 2013 : Sortir de prison – Intégrer l'entreprise (SPILE). Composée d'entreprises et d'associations et parrainée par le Barreau de Paris et l'ANDRH (Association nationale des directeurs de ressources humaines) elle est présidée par Nicolas de Tavernost, président du directoire du Groupe M6. L'association a pour objectif de porter cette Charte et d'aider les entreprises à mener des actions concrètes en faveur de la réinsertion des sortants de prison. ■

L'HISTOIRE DE SANDRA*

Ce matin-là, Sandra avait emmené son fils à l'école. Le soir même, c'est elle que l'on venait chercher pour la conduire en prison. Elle ne l'a pas revu pendant de longs mois et s'est retrouvée seule face à ses angoisses et à sa culpabilité.

Quand est venu le jour de sa libération Sandra, livrée à elle-même, a eu la chance de pouvoir être hébergée chez des proches. Mais elle n'avait plus grand monde sur qui compter. Égarée, fragilisée, elle n'avait cependant pas d'autre choix que de rebondir. Il lui fallait un emploi, un revenu, un toit, pour redevenir femme, mère et citoyenne.

Derrière sa carapace, nous avons décelé une jeune femme volontaire. Nous l'avons accueillie à l'Atelier qualification-insertion. Nous savions que ce type d'accompagnement était approprié car il lui apprendrait un métier qu'elle aime, tout en lui apportant un soutien plus global pour l'aider à se reconstruire socialement.

Notre équipe de travailleurs sociaux l'a aidée à surmonter ses craintes. Les périodes de mise en situation professionnelle avaient tendance à la renvoyer à ses échecs et aux discriminations subies au moment où elle voulait devenir serveuse, avant d'arriver à L'Îlot. Jugée « trop forte pour passer entre les tables », elle avait intégré l'idée selon laquelle elle n'était bonne à rien. Elle a compris qu'à L'Îlot personne ne la jugerait, et que seules ses compétences seraient valorisées.

En quelques mois, Sandra a retrouvé confiance. Elle a suivi avec assiduité les cours, théoriques et pratiques, assurés par des professionnels. Son savoir-faire s'est développé à grande vitesse et elle a pu le mettre en pratique grâce aux immersions en entreprise, caractéristiques de nos formations. Nous lui avons proposé des cours de remise à niveau, en français et en calcul, et des initiations à l'informatique et au droit du travail, pour ses recherches d'emploi. Par le biais d'ateliers de théâtre et de jeux de rôles, nous l'avons aidée à avoir plus d'assurance, à améliorer son comportement. Sandra s'est vite intégrée à la vie de groupe, nouant de nouvelles relations de sympathie. Elle a peu à peu communiqué aux autres son optimisme retrouvé et son envie de s'en sortir. Grâce à la polyvalence de notre équipe, Sandra a pu refaire ses papiers, se réinscrire à la Sécurité sociale, obtenir les aides auxquelles elle avait droit et dont elle ignorait l'existence. Puis elle a entamé des démarches pour récupérer son fils. À force d'échanges et d'encouragements, elle a réussi à se faire confiance et à obtenir une garde alternée, s'investissant au mieux auprès de lui pour réparer les dégâts provoqués par son absence. Après un an de persévérance, Sandra a validé l'examen proposé par l'Atelier et obtenu un titre qualifiant. Puis elle a décroché un emploi. Elle a déménagé dans son propre appartement, qu'elle partage maintenant avec son fils et son nouveau compagnon.

Pour en savoir plus : www.soutien.ilot.asso.fr. Le programme de réinsertion de jeunes délinquants en cours de mise en place à Perpignan vise à former des agents de restauration comme Sandra.

* Le prénom a été modifié.



Remise du diplôme officiel à un jeune par Bernadette Bovero, responsable du programme Jeunes de L'Îlot. Après bien des péripéties (alcool, violence, exclusion du centre de formation) ce jeune a non seulement obtenu son diplôme d'agent de restauration, mais il a été embauché en contrat de professionnalisation pour le titre de cuisinier qu'il a obtenu brillamment. Il travaille actuellement comme cuisinier en CDI.